

APPEL A PROJET CULTURE ET SANTE 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM DE L'ORGANISME DEMANDEUR :

Statut juridique : Association Autres (à préciser)

Date de création :

Adresse postale :

Commune :

Code postal :

Tél : Portable : E-mail : Site :

Responsable artistique :

Responsable administratif :

Tél : Portable :

INTITULE DU PROJET :

DOMAINE DU PROJET :

- Arts Visuels :
- Cinéma – audiovisuel – multimédia :
- Cultures urbaines (préciser) :
- Danse :
- Livre et écrit :

- Musées – Patrimoine – Architecture :
- Musique :
- Théâtre – Contes – Arts du cirque :
- Art de la parole :
- Pluridisciplinaire :

TYPE D'ACTION :

- Résidence
- Ateliers
- Formation
- Diffusion

TERRITOIRE : NORD, EST, SUD, OUEST (préciser) :

TYPE D'ETABLISSEMENT OU DE STRUCTURE:

STRUCTURE DE SOINS CONCERNEE PAR LE PROJET :

Coordonnées complètes et nom d'une personne référente :

Modalités de l'implication de l'équipe dans le projet (mobilisation des personnels soignant et encadrant, apports logistiques....) :

DESCRIPTION DU PROJET :

Contenu :

Durée de l'action :

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Artistes impliqués (préciser nom, prénom et rôle) :

Autres collaborateurs techniques, artistiques et/ou culturels (préciser) :

Caractéristiques des publics visés :

Préciser s'il s'agit d'une nouvelle action ou d'une reconduction de projet :

OBJECTIFS RECHERCHES (les trois principaux) :

1-

2-

3-

MODALITES D'EVALUATION :

MODALITES DE COMMUNICATION AU GRAND PUBLIC :

BUDGET PRÉVISIONNEL :

Dépenses	Recettes
	Culture et santé (ARS/DAC/Région/Département :
	Ville (préciser) :
	Partenaires privés (préciser) :
	Fonds propres :
TOTAL	TOTAL

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Rémunération des artistes ou auteurs
- Matériels liés à l'intervention pédagogique ou artistique
- Outils de restitution (pour une exposition, édition...)

PIÈCES À FOURNIR :

- 1- Le dossier de présentation de l'action (inclure les références de l'artiste : website, photos, articles de presse...)
- 2- Le budget détaillé du projet
- 3- Cette fiche de synthèse dûment complétée
- 4- Protocole d'accueil de l'établissement co-signé entre l'artiste et la direction d'établissement (lieu dédié, personne référente, conditions matérielles d'accueil...etc.)
- 5- Lettres d'engagement de la direction de la structure de soins et des partenaires impliqués dans le projet

Ces pièces doivent être transmises à la DAC de La Réunion et à l'ARS de la Réunion au plus tard, le 30 avril 2023, par courriel, aux trois adresses suivantes :

- Guilène TACOUN : guilene.tacoun@culture.gouv.fr
- Martine NATIVEL : martine.nativel@culture.gouv.fr
- Marie HAMON : ARS-REUNION-CULTURESANTE@ars.sante.fr
- Claudine FRANCOIS : claudine.francois@cg974.fr
- Marie-Angèle RABANEDA : marie-angele.rabaneda@cr-reunion.fr